

## → LA FORÊT

Avec un peu plus de 130 000 hectares, la forêt occupe plus d'un cinquième de la superficie départementale.

C'est un taux légèrement inférieur à la moyenne française (27%), mais supérieur à celle de la Picardie (17 %).

La répartition territoriale est très contrastée. A l'est, les grands massifs prestigieux comme Chantilly et Compiègne, et les forêts du Valois forment un ensemble exceptionnel sur plus de 100 km entre Laon et l'Ile-de-France alors qu'une multitude de bois et de bosquets parsème le reste du territoire.

Les forêts de l'Oise sont réparties en deux catégories :

Les forêts relevant du régime forestier et gérées par l'Office National des Forêts (ONF) représentent 40 000 ha et sont composées par :

- les forêts domaniales, domaine privé de l'Etat, 32 860 ha
- les forêts des établissements publics (7 000 ha) notamment celles de l'Institut de France comprenant le Domaine de Chantilly et le Domaine de Chaalis
- les forêts communales (2 000 ha) sur 45 communes avec des surfaces allant de 10 ha à 160 ha et la forêt du département (bois de Bellinglise – 127 ha).

Les bois et forêts privés, de plus petite taille, occupent 68 % de l'espace boisé. La moitié de ces propriétés a une superficie supérieure à 25 ha.

Les essences, dites feuillues, chênes, hêtres, frênes, érables, merisiers ou charmes, constituent l'essentiel des forêts isariennes (94 % de la surface forestière). Aulnes, saules, trembles cohabitent plutôt dans les forêts alluviales (Ourscamps), tandis que les conifères sont plus présents en forêt d'Ermenonville.

La forêt de l'Oise est productive. Environ 300 000 m<sup>3</sup> de bois sont récoltés chaque année dont 60 % de bois d'œuvre, utilisé en ébénisterie, charpente et parqueterie, et 40 % de bois d'industrie et bois de feu.

La culture du peuplier ou popiculture, très présente dans le département, représente une véritable filière économique aux nombreux débouchés industriels.

Les forêts de l'Oise sont aussi des lieux privilégiés de loisirs entre promenades, randonnées et autres animations variées autour de la découverte ou de la sensibilisation à l'environnement ou au patrimoine.

### Un territoire multifonctionnel à enjeux

En plus de production de bois, la forêt est le support d'autres fonctions:

- environnementales (biodiversité, réservoir biologique, aspect paysager, ...)
- de loisirs (accueil du public, chasse, activités vertes, ...).

Les forêts sont souvent des territoires à enjeux importants.

Ainsi les forestiers, publics ou privés, sont parmi les premiers concernés par les nouvelles réglementations sur la préservation de la biodiversité, en particulier Natura 2000, et plus récemment sur la trame verte et bleue dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

### Les forêts domaniales en chiffres

- Compiègne : 14 442 ha, l'une des plus vastes de France
- Laigue : 3 827 ha
- Ourscamps-Carlepont : 1 574 ha
- L'Hopital : 258 ha
- Halatte : 4 295 ha
- Ermenonville : 3 317 ha
- Hez-Froidmont : 2 796 ha
- Parc Saint-Quentin : 756 ha
- Malmifait : 442 ha
- Caumont : 229 ha

### Les principales essences du peuplement forestier en Picardie



**Chênes**  
30 %



**Hêtres**  
19 %



**Frênes (+ érables)**  
16 %

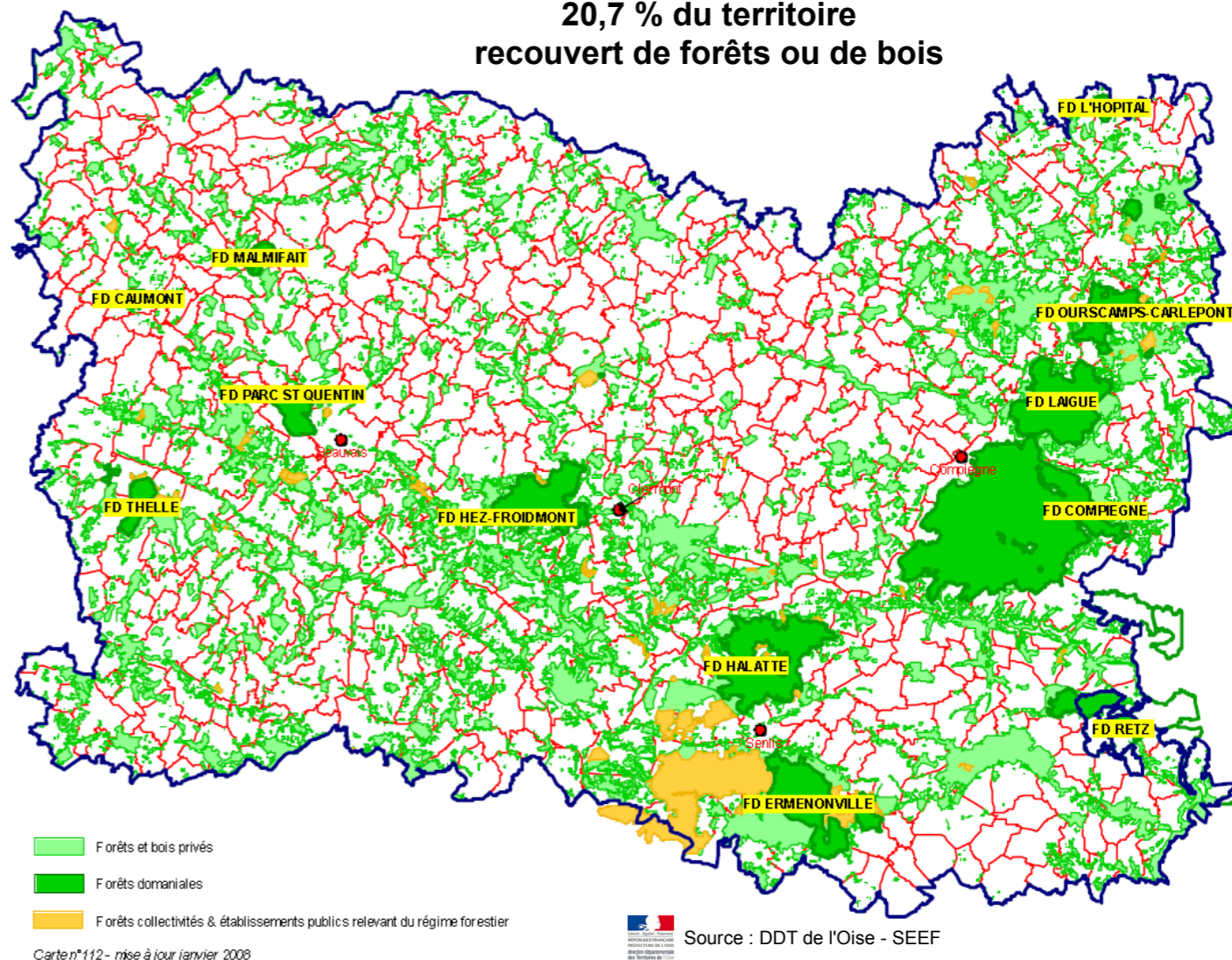


**Peupliers**  
11 %

**Résineux**  
7 %

Source : Centre National de Documentation Pédagogique

### 20,7 % du territoire recouvert de forêts ou de bois



### Les acteurs de la forêt dans le département

La **Direction Départementale des Territoires (DDT)** veille à la mise en oeuvre et au respect de la réglementation forestière.

Le représentant de la forêt privée, le **syndicat des forestiers privés de l'Oise (Fransylva France)**, vient en aide aux propriétaires forestiers : conseil, veille réglementaire, formation, ...

L'**Office National des Forêts (ONF)** prévoit et réalise la gestion forestière des forêts domaniales : programme des travaux et coupes, prise en compte de la multifonctionnalité. Il organise la gestion forestière dans les forêts des collectivités.

Le **Conseil Départemental** poursuit un double objectif :

- préserver les milieux naturels (protection des espaces naturels sensibles, ...)
- assurer la qualité de l'accueil du public (accessibilité, propreté des sites, ...)

Le **Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (PNR)** veille et intervient dans la prise en compte et l'application de l'aspect multifonctionnel de la forêt sur l'ensemble de son territoire.

Le **Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF)** : agrément des documents de gestion des forêts des particuliers, prise en compte des évolutions environnementales et climatiques, ...